

Volets bois

Voici les étapes à réaliser impérativement après l'achat d'un volet bois chez l'un de ces fournisseurs :

Fournisseurs : PROUD, MONNET, DERBES, LOUBAT, LALLEMANT

• PROUD

Garantie de 6 à 8 ans pour les teintes opaques et 4 ans pour les teintes bois

- Au-delà, un simple nettoyage suivi d'une couche de lasure de finition redonneront à vos fermetures l'aspect du neuf
- Pensez à resserrer périodiquement les vis et pentures
- Retouches éventuelles à faire sur les produits à lames. (Jeu naturel entre lames). Kit couleur inclus dans le kit de pose
- Graisser les organes de rotation
- Ne pas retirer les cales agrafées avant la pose définitive (elles permettent d'ajuster les jeux fonctionnels)

• MONNET

Le produit est garanti par le fournisseur si :

- Il a été correctement stocké sous abris
- Il a été préalablement imprégné d'une peinture ou lasure avant la mise en œuvre
- Il a été posé par une entreprise qualifiée et non par des poseurs de substitution
- Il est également conseillé d'appliquer une ou plusieurs couches de peinture sur les ferrures et accessoires de quincaillerie qui ne sont revêtus que d'une simple protection antirouille

• LOUBAT

Le produit n'est garanti par le fabricant que s'il a été apporté :

- Avant la pose, une couche de produit insecticide, fongicide, hydrofuge (IFH)
- Immédiatement après la pose, une couche d'impression (peinture)
- 15 jours maximum après la pose, une 2eme couche d'impression (peinture)
- 2 mois maxi après la pose, une 3eme couche de finition.

• LALLEMANT/DERBES

Sont exclus de la garantie :

- Un mauvais stockage
- Une pose non conforme aux règles de l'art
- Une surchauffe
- Un manque de ventilation des locaux
- Un défaut de traitement